

**Un FFFH repensé en mode Covid-19**

**CINÉMA**

La 16e édition du festival biennois aura lieu du 16 au 20 septembre.

Le Festival du film français d'Helvétie (FFFH) a annoncé le maintien de sa 16e édition, malgré la pandémie de coronavirus. Ses organisateurs ont toutefois dû revoir leur copie pour que l'événement puisse se dérouler à Bienne du 16 au 20 septembre. Parmi les ajustements réalisés, le FFFH a dû renoncer à son festival Off et le reporter à l'année prochaine. Toutefois, les organisateurs pourront lancer leur nouveau projet de FFFH itinérant dans sept villes du canton de Berne.

A Bienne, une quatrième salle devrait être ouverte afin de permettre à un large public de découvrir la sélection 2020, tout en maintenant les distances sociales. «Ce scénario permettrait la tenue de 60 à 65 projections, un chiffre analogue à 2019», assurent les organisateurs dans le communiqué de presse envoyé. Et le film d'ouverture sera projeté dans plusieurs salles. Les podiums pourraient avoir lieu de manière virtuelle, de même que des acteurs et réalisateurs pourraient être présents par vidéoconférence. Malgré ces mesures, le FFFH pourrait ne pas avoir lieu si la situation sanitaire dégénère cet été, conclut le communiqué. **C-JGA**

**Page Économie et Bourse complète sur notre e-paper**

**MATIÈRES PREMIÈRES**

dernier préc  
Prix du brut (NYME \$ par baril)..... 41.07... 41.60  
Huile de chauffage par 100 litres..... 71.90... 70.90  
Prix indicatif 3000 6000 litres

PUBLICITÉ

**ROY MAZOUT ET DIESEL**  
032 941 46 17 - 079 446 32 38 - 2613 Villaret  
contact@roymazout.ch / www.roy-mazout-diesel.ch  
Vente de combustible et carburant  
Révision de citerne - dépannage 7j / 7

SLI	1559.8	-0.1%
NASDAQ COMP.	10493.7	-0.4%
DAX 30	12835.2	-0.0%
SMI	10277.2	+0.0%
SMIM	2536.2	-0.2%
DJ EURO STOXX 50	3303.5	+0.0%
FTSE 100	6129.2	+0.4%
SPI	12720.2	+0.0%
DOW JONES	26469.7	-0.4%
CAC 40		

**BONHÔTE**  
Tél. +41 32 722 10 00 info@bonhote.ch www.bonhote.ch

dernier %31.12

B.Alt. M-Perf. CL (CHF)	12951.00	-4.6
B.Asym.-Global CL B (CHF)	103.39	0.4
B.Asym.-Oblig. CL B (CHF)	96.92	1.6
B.Sel.-Gl.Em. M-Fonds (CHF)	138.97	-6.0
B.Sel.-O. HR M-Fonds (CHF)	94.91	-5.1
B.Str.-Monde (CHF)	140.33	-10.6
B.Impact Fund Class I (CHF)	101.01	-1.7
Bonhôte-Immobilier	140.40	-4.0

# Une zone 30 espérée dans le quartier de Mâche

**BIENNE** Un résident ayant sa maison donnant sur le chemin du Mauchamp se plaint d'un trafic trop important dans les environs et souhaite une limitation de vitesse.

PAR JULIE GAUDIO

**A** Bienne, les mesures de circulation sont loin de mettre tout le monde d'accord. Quand certains demandent la suppression de la limite à 30 km/h sur un tronçon de la route de Reuchenette – la pétition en ligne totalise actuellement plus de 1000 mécontents –, d'autres rêvent d'une telle mesure dans leur quartier. Tel est le cas de Jean-Daniel Zeller, un résident de Mâche. Ayant son domicile à un croisement du chemin du Mauchamp, l'homme a constaté que, «depuis l'ouverture de la branche Est de l'A5, en 2017, le chemin du Mauchamp est devenu une voie d'accès à l'autoroute», rendant les routes résidentielles «dangereuses».

**“ On a de la chance qu'aucun accident n'ait encore eu lieu, mais cela pourrait arriver.”**

JEAN-DANIEL ZELLER  
UN HABITANT DU QUARTIER DE MÂCHE

Pourtant, le service de la Circulation de la Ville de Bienne – qui avait déjà connaissance du dossier – dément le lien entre augmentation du trafic et ouverture de la branche Est. «Les services compétents internes observent l'évolution du trafic sur le chemin du Mauchamp avec attention grâce au monitoring mis en place depuis de nombreuses années et grâce aux appareils de comptages temporaires», explique Brenda Tuosto, responsable de projet. «Globalement, les données révèlent une légère augmentation du nombre de véhicules, ceci indépendamment de l'ouverture de la branche Est en octobre 2017», complète-t-elle.

**Un sentiment d'insécurité**  
En raison d'un trafic important entre le chemin du Long-



Un habitant de Mâche rêve d'une zone 30 km/h dans les rues du quartier, notamment au chemin du Mauchamp. SWISSTOPO

Champ et la route d'Orpond, de nombreux automobilistes préféreraient ainsi «couper» par le quartier résidentiel de Mâche pour rejoindre l'autoroute. Et ceci «à vitesse élevée», selon Jean-Daniel Zeller. Pourtant, «les données les plus récentes démontrent des vitesses de circulation moyennes qui restent très stables, ne dépassant pas les 40km/h», assure Brenda Tuosto. «Lorsque des pics de vitesse sont identifiés ou des plaintes d'habitants sont enregistrées, des contrôles plus réguliers sont effectués par la police», ajoute-t-elle.

Quoi qu'il en soit Jean-Daniel Zeller ne considère pas être en sécurité lorsqu'il sort de chez lui, au chemin de Montménil,

et s'inquiète également pour les enfants du quartier. «On a de la chance qu'aucun accident n'ait encore eu lieu, mais cela pourrait arriver», estime-t-il. Les portails et portillons donnent directement accès sur la route et non sur un trottoir, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité lié au trafic. «Et quand on sort notre voiture du garage un peu trop lentement, on se fait klaxonner par des automobilistes pressés», s'agace-t-il.

**Zone 30 déjà à l'étude**

La solution idéale serait, pour Jean-Daniel Zeller, d'instaurer une zone limitée à 30 km/h dans tout le quartier. Or une étude pour l'application d'une telle mesure est déjà en

cours, révèle Brenda Tuosto. «Les mesures de circulation et d'intégration paysagère sont planifiées à l'échelle de l'ensemble du quartier pour garantir une vision d'ensemble», assure-t-elle. «Sur le chemin du Mauchamp, il est donc prévu d'abaisser la vitesse de circulation à 30km/h, de créer du stationnement alterné et des aménagements paysagers de part et d'autre de la chaussée. Ceci afin de réduire la possibilité pour les automobilistes d'accélérer ou de transiter et d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers de la mobilité douce ou des passants», promet le responsable de projet.

Le calendrier d'une telle réalisation n'est pas clairement dé-

fini, mais «la Ville est actuellement en train de finaliser l'avant-projet de mise en zone 30 du quartier», assure Brenda Tuosto. Celui-là sera, par la suite, «transmis aux futurs ingénieurs civils pour l'établissement d'un projet d'exécution et dont la réalisation, sera coordonnée avec le Projet d'agglomération, ce qui donne la possibilité d'un cofinancement par la Confédération et le Canton», détaille le responsable de projet.

Enfin, un crédit d'engagement va être demandé «pour approbation au Conseil de ville dans le courant du 1er semestre 2021», ce qui constitue, selon Brenda Tuosto, «une étape clé pour entamer les prochaines étapes».

quatre premiers du classement se tiennent ainsi dans une fourchette de cinq points alors qu'il y en a encore huit en jeu. **C-JGA**

**LITTÉRATURE**

**La Fondation Robert Walser a remis ses prix**

La Fondation Walser a décerné simultanément deux prix, de 20 000 fr. chacun, pour des premières œuvres en prose, en français et en allemand. La Parisienne Anne Pauly est récompensée pour «Avant que j'oublie» tandis que le Zurichois Thilo Krause reçoit un prix pour «Elbwärts». La remise des prix aura lieu le 24 octobre à 18h, à la Maison Farel de Bienne. **C-JGA**

**EN BREF**

**FESTIVAL D'ÉCHECS**

**Harikrishna maintient la tension**

Le Triathlon du 53e Festival international d'échecs de Bienne est relancé à la suite de la victoire, avant-hier, avec les noirs, de l'Indien Pentala Harikrishna contre le leader polonais, Radoslaw Wojtaszek. L'Allemand Vincent Keymer s'est imposé encore une fois avec les blancs. Les

PUBLICITÉ

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage, la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a édicté par voie d'arrêté du Conseil-exécutif en date du 18 mars 2020 les mesures de protection suivantes pour la zone Etang de la Noz (n° 97) (Commune Saicourt/Le Feut). Elles entreront en vigueur le **1er août 2020**.

- Catégorie B: La chasse à la sauvagine est interdite.
- Catégorie C: La chasse est autorisée. Du 1er décembre au 31 janvier, lorsque la zone est recouverte d'un manteau neigeux, la chasse avec des chiens est interdite.
- Catégorie D: Les piétons et les véhicules qui passent dans cette zone ne doivent pas quitter les chemins et les routes balisés.
- Catégorie E: Les chiens doivent être tenus en laisse du 1er février au 30 juin.
- Catégorie F: La baignade, les sports aquatiques et les bateaux de toutes sortes sont interdits.